

**Zeitschrift:** Domaine public

**Herausgeber:** Domaine public

**Band:** 24 (1987)

**Heft:** 855

**Artikel:** Gabrielle Nanchen et l'assurance maternité : "Premier pas important"

**Autor:** Miserez, Marc-André

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1019525>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 12.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

vice. Les exemples de lacunes dans la collaboration sont également nombreux: coordination scolaire, concurrence fiscale.

L'ouvrage de Bussmann propose encore des pages éclairantes sur l'imbrication des activités de la Confédération et des cantons, les avantages et les risques qu'elle comporte, notamment pour ce qui est de la participation des citoyens et du contrôle démocratique.

En peu de pages, Bussmann présente une photographie très détaillée du fédéralisme aujourd'hui et quelques notations historiques. L'image révèle une extrême complexité. Mieux la connaître est indispensable pour débattre de l'avenir du fédéralisme.

(1) W. Bussmann, *Mythos und Wirklichkeit der Zusammenarbeit im Bundesstaat*, Berne, 1986.

GABRIELLE NANCHEN ET L'ASSURANCE MATERNITE :

## "Premier pas important"

■ (mam) L'allocation de maternité de seize semaines, récemment adoptée par le National, devrait entrer en vigueur en 89. De quoi contenter toutes celles et tous ceux qui se sont battus pour faire entrer dans la loi un droit que la Constitution fédérale garantit en principe depuis 1945. De quoi contenter la valaisanne Gabrielle Nanchen, qui avait déposé en son temps de nombreuses propositions allant dans ce sens. Nous avons recueilli ses réactions.

*Je suis bien sûr très satisfaite du vote du National. La révision ne va pas aussi loin que ce que j'aurais souhaité, mais c'est un premier pas qui me semble important.*

*Cette compensation du salaire et cette indemnité journalière versée à toutes les femmes, même si elle n'ont pas d'activité rémunérée, c'est une idée que je défends depuis longtemps. Il est assez piquant de voir les députés reprendre le système de l'allocation pour perte de gain, parce que j'avais*

*émis cette idée au conseil national et j'avais soulevé des ricanements à l'époque. Je me rappelle très bien avoir énuméré les différentes assurances sociales auxquelles on aurait pu intégrer cette idée de compensation pour perte de gain en faveur des mères qui accouchent. J'avais dit à l'époque que si il ne restait plus rien, il y avait en tout cas le système des APG versées aux militaires, ce qui avait paru très drôle.*

Parmi les interventions répétées de Madame Nanchen, la dernière en date fut une initiative parlementaire, dont les termes furent repris largement par l'initiative populaire que le peuple et les cantons devaient rejeter en décembre 84. Elle demandait l'introduction d'une assurance-maternité généralisée sur le modèle de l'AVS avec un congé maternité de seize semaines et un congé parental de neuf mois. C'est ce dernier point qui avait entraîné le refus de l'initiative. Et pourtant le congé parental existe dans plusieurs pays. La Suède, par exemple, offre la possibilité aux jeunes mères ou aux jeunes pères de s'occuper de leurs enfants pendant une année en continuant de toucher une part importante de leur salaire. Madame Nanchen n'est pas très optimiste quant aux chances de voir un tel système instauré en Suisse :

*Après ce qui vient d'être accordé, je pense qu'il va y avoir un temps d'arrêt. C'est une revendication importante, qui est satisfaite dans plusieurs pays européens, il n'y a donc pas de raison que la Suisse n'y arrive pas, mais ce ne sera pas pour demain. Je ne sais pas si le contexte économique actuel permet un grand développement de la sécurité sociale. Je pense qu'il s'agit d'une priorité, mais beaucoup de gens ne le ressentent pas comme ça, et le congé parental n'est pas inscrit dans la Constitution depuis 1945.*

### EXPULSION DE MATHIEU MUSEY

## La "politique étrangère" d'Elisabeth Kopp

■ (réd) Samedi 28 février, une cinquantaine d'élèves du gymnase français de Bienne ont manifesté devant le Palais fédéral pour protester contre l'expulsion de leur professeur Mathieu Musey, coordinateur de l'opposition zaïroise.

En Suisse depuis 1970, il y était venu pour préparer un doctorat en philosophie. Après être retourné plusieurs fois dans son pays sans jamais être inquiété, il a déposé en 1985 une demande d'asile suite à la disparition de plusieurs de ses proches au Zaïre. Sa demande a été définitivement refusée le 1er décembre 86 et il aurait dû quitter la Suisse avec sa femme et ses deux enfants ce 28 février.

La direction des écoles de Bienne, la direction de l'instruction publique bernoise et le président du conseil de fondation de Pro Helvetia s'étaient joints aux élèves de Mathieu Musey pour demander au Conseil fédéral de revenir sur sa décision d'expulsion. La réponse,

signée Elisabeth Kopp, est datée du 26 février. Après les habituelles garanties que la procédure a été scrupuleusement respectée et que le refoulé ne risque rien en rentrant dans son pays, voici ce que l'on peut y lire :

*Pendant son séjour en Suisse, M. Musey a eu l'occasion d'achever sa formation, qui est désormais très complète. J'estime que le retour de M. Musey au Zaïre ne trahit en rien l'esprit du dialogue Nord-Sud, car cette personne pourra ainsi faire bénéficier son pays des vastes connaissances acquises ici, ce qui d'ailleurs était le but de son séjour.*

Fort bien, espérons que les gardiens des geôles de M. Mobutu se montrent réceptifs aux "vastesses connaissances" de Mathieu Musey. Quant à la conception du dialogue Nord-Sud prônée par le chef du DFJP, elle a de quoi laisser songeur.